

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 14 (1869)  
**Heft:** 8

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ;  
Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

---

N° 8.                      Lausanne, le 30 Avril 1869.                      XIV<sup>e</sup> Année.

---

**SOMMAIRE.** — Société de Winkelried. — Le général Jomini. — Société militaire fédérale. — Nouvelles et chronique.

**SUPPLÉMENT.** — Société militaire d'instruction mutuelle du Locle. *Critique du nouveau projet d'organisation militaire.* — Nouvelles et chronique. — Nominations. — Suède. — Angleterre. — Etats-Unis. Tableau annexe du rapport de gestion de 1868.

**SUPPLÉMENT.** — **REVUE DES ARMES SPÉCIALES.** — Un nouvel agent explosif. (*La nitro-glycérine.*) (*Suite et fin.*) — Carte de la Suisse. — Convention humanitaire de Genève. — Italie. — France.

---

### SOCIÉTÉ DE WINKELRIED.

Depuis quelques années il est question de créer une société dite de Winkelried, dont le but serait de distribuer des secours ou des pensions aux veuves et aux orphelins des militaires suisses morts au service militaire fédéral ou cantonal.

Ce projet a souvent été mentionné ou discuté dans les réunions de la société militaire fédérale des officiers ou de ses sections cantonales ; il a fait l'objet de rapports nombreux de commissions d'experts nommées par le département militaire fédéral pour en étudier les bases et l'organisation ; il a récemment encore été vivement discuté dans la presse suisse, dans des brochures et dans des réunions convoquées par les diverses sociétés militaires qui existent dans notre patrie.

Il est donc convenable et, nous osons le dire, nécessaire, avant d'examiner avec soin les derniers projets présentés au Conseil fédéral, de rappeler l'historique de cette question de Winkelried.

C'est ce que nous allons essayer de faire en limitant notre récit aux seuls faits importants.

C'est à Genève, par l'initiative d'un comité fondateur genevois,